



SUD éducation 59

174 boulevard de l'Usine
59000 Lille
06 73 35 87 68 / 06 52 53 23 60
contact@sudeduc59.lautre.net
www.sudeduc59.lautre.net

SUD éducation 62

71 bis rue R. Salengro
62223 Saint-Laurent-Blangy
06 73 35 87 67
sudeduc62@gmail.com
www.sudeduc62.lautre.net



Octobre 2019

GT BILAN MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE (14 OCTOBRE 2019)

Le lundi 14 octobre 2019 a eu lieu la première réunion paritaire de l'année, dans les nouveaux locaux du rectorat de Lille : un groupe de travail dédié au bilan du mouvement intra-académique 2019 des personnels. L'Union SUD éducation de l'académie de Lille y était représentée par les commissaires paritaires des certifié-es. Voici une synthèse des échanges, qui présente également quelques points saillants des chiffres fournis par le rectorat de Lille.

Les attributions des CAPA bientôt réduites, l'opacité des décisions de l'administration va s'étendre

Les organisations syndicales ont commencé par interroger le rectorat sur les modalités de travail paritaire à partir de janvier 2020 : en effet, la Loi de transformation de la Fonction publique ([Loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#)) redéfinit les compétences des commissions administratives paritaires (CAP), en supprimant leurs compétences en matière de mutation et de mobilité à compter du 1^{er} janvier 2020 et en matière d'avancement et de promotion dès le 1^{er} janvier 2021 pour les trois versants de la Fonction publique.

C'est extrêmement problématique pour le suivi des dossiers personnels de mutation ou de promotion, qui ne pourra plus être fait en réunion avec tou-ttes les représentant-es mais pour lequel chaque salarié-e souhaitant faire un recours contre une décision rectorale de mutation ou de promotion devra désigner un représentant d'une organisation de son choix. On va vraiment vers plus d'opacité, puisqu'il sera plus difficile de comparer une situation personnelle à l'ensemble des situations – actuellement les commissions examinent les propositions du/de la recteur/trice avant qu'elles soient entérinées. D'autre part, à partir du prochain

renouvellement général des instances, celles-ci seront constituées par catégorie hiérarchique et non plus par corps – avec la possibilité de hiérarchiser au sein d'un même corps en fonction des attributions particulières.

Deux points à retenir pour la gestion de carrière

S'agissant d'un groupe de travail, aucune déclaration d'organisation n'était prévue, mais quelques syndicats dont SUD éducation ont relayé des demandes précises concernant quelques situations.

La réponse à l'une de nos questions montre qu'il est désormais nécessaire de fournir toutes les ventilations de service (VS) pour compléter tout dossier de passage à la classe exceptionnelle. Le rectorat n'en garde aucune trace, et n'informe pas les enseignant-es entrant dans l'académie de la nécessité de les conserver – et il n'y a aucun recours si l'établissement lui-même en perd une ou deux. Encore un document professionnel dont il faut conserver une copie jusqu'au bout ! Apparemment les organisations syndicales qui siègent dans la commission d'attribution n'ont pas non plus pensé à protester contre cette nouvelle modalité, qui pourtant porte préjudice aux collègues concerné-es.

Une alerte sur les conditions de travail des enseignant-es en service partagé

SUD éducation Nord-Pas de Calais, qui a été contacté par des collègues dans cette situation, a alerté le rectorat sur la situation de nombreuses et nombreux titulaires sur zones de remplacement (TZR) ou enseignant-es contractuel-les en service (très partagé) : deux établissements, c'est fréquent, trois établissements, ce n'est plus rare, et certain-es sont même affecté-es sur quatre

établissements ! Les niveaux d'enseignement peuvent même être extrêmement hétérogènes (du collègue en REP+ au professionnel). Cela engendre une augmentation de la souffrance au travail pour ces personnels, et de la crainte de se retrouver dans cette situation pour nombre de collègues. L'analyse des affectations (plus de TZR, sur plus d'établissement) et des demandes de mutations (en baisse) prouve que les collègues sont bien conscient-es de la situation et s'en inquiètent – dans un contexte général de conditions de travail dégradées. Malgré les affectations effectivement attribuées, le rectorat a affirmé être très conscient de la situation et veiller à résoudre les problèmes relevés. Il faut donc les faire remonter par l'intermédiaire d'un syndicat.

Le bilan du mouvement reflète l'état des conditions de travail

Après cette discussion sur des points particuliers, le groupe de travail a étudié le document de bilan chiffré fourni par le rectorat. 1 031 personnes sont entrées dans l'académie (contre 1 103 en 2018), et 258 en sont sorties (contre 237). Les personnes entrantes se répartissent de la façon suivante : 729 enseignant-es, 33 personnels d'éducation et 11 psychologues de l'éducation nationale.

3 138 collègues ont participé au mouvement intra-académique (contre 3 247 en 2018 et 3 460 en 2019), et 1 842 ont été affectées à l'issue de ce mouvement : 58,7 % des participant-es ont obtenu une nouvelle affectation, contre 62,33 % en 2018. Il y a eu 147 mesures de cartes scolaires (148 en 2018, 102 en 2017). 1 443 postes en établissement seulement étaient disponibles au mouvement.

27,89 % ont obtenu leur premier vœu (32,27 % en 2018, 42,64 % en 2017), et 25,69 % l'un des vœux classés de 2 à 5.

On constate une tendance à la baisse du nombre de participant-es volontaires au mouvement, notamment chez les PLP : on peut y voir une conséquence de la réforme du lycée professionnel. D'autre part les collègues qui souhaitent être affecté-es en SEGPA doivent désormais être titulaires du CAPPEI.

Les participant-es volontaires aux mutations sont les collègues qui postulent à un changement de

postes sans y être contraint-es par leur situation professionnelle (néo-titulaires, victimes d'une mesure de carte scolaire, retours de disponibilité...). Parmi ces participant-es volontaires, les enseignant-es agrégé-es ont été 27,07 % à obtenir satisfaction (ils et elles visent la plupart du temps des lycées, où il y a peu de postes libres), les certifié-es 30,12 % et les PLP 18,45 % ; les CPE participant-es volontaires ont obtenu une mutation dans 27,94 % des cas, et les psyEN dans 29 % des cas. Il y a donc moins de participant-es volontaires, et tous les corps voient leur taux de participants volontaires affecté-es diminuer.

Le fait que les personnes qui ont un poste hésitent davantage à le quitter est une conséquence probable d'un questionnaire sur les conditions de travail ailleurs, ou de la crainte d'être le ou la dernier-e arrivé-e alors que les suppressions de postes ont été très importantes ces dernières années : il y a augmentation des mesures de carte scolaire et des services partagés. Il est également plus difficile d'obtenir un vœu bien précis.

Les mesures de carte scolaire ont concerné à 28,57 % des disciplines de l'enseignement professionnel, et à 71,43 % des disciplines générales. Toutes situations confondues, les mesures de carte scolaire ont concernées des personnels avec 12 ans et 9 mois d'ancienneté générale de service (12ans 5mois en 2018, 11 ans 1 mois en 2017).

Tous types d'établissements confondus, 98,83 % des postes ont été pourvus. En REP+, c'est 81,57 %, dont seulement un tiers suite aux commissions examinant les vœux profilés. Dans plusieurs situations, des collègues n'ont pas eu la bonification de points pour aller en REP+, mais se sont retrouvé-es sur ce type de poste (mais dans une autre commune) à l'issue du mouvement.

Ce dispositif semble plutôt permettre à des collègues d'obtenir un poste sur la Métropole lilloise, car la majorité des personnes n'arrive pas en REP+ suite aux commissions. Plusieurs syndicats y voient un « effet d'aubaine ». Le fait qu'un-e collègue n'obtienne pas la bonification REP+ mais y soit finalement affecté à l'issue finale du mouvement « laisse pantois » la DRH de l'académie. Le DPE a annoncé vouloir creuser la

question, il communiquera ses conclusions aux organisations. SUD éducation Nord/Pas-de-Calais a indiqué qu'il était plus cohérent d'attribuer une décharge de service conséquente aux personnes en REP+ , pour tenir compte du surcroît de temps nécessaire aux nombreuses tâches complémentaires à l'enseignement plutôt que de « profiler » les collègues – et demandé la fin du dispositif.

Enfin il est à noter que 750 néo-titulaires ont été affecté-es au mouvement en 2019, contre 778 en 2018, et que la part des collègues affecté-es en établissements diminue sensiblement puisqu'elle passe de 69% en 2018 à 54% en 2019 : il est donc de plus en plus difficile pour les néo-titulaires d'obtenir un premier poste en établissement.

Plus de contractuel-les

Le nombre d'agent-es en contrat à durée indéterminée a augmenté, de 336 au 14/09/2018 à 389 au 16/09/2019. Les disciplines dans lesquelles les CDI sont les plus présents sont la biotechnologie (16%), le génie-construction (9%), les arts appliqués (9%) parmi les disciplines de LP, et l'anglais (14%), la documentation (10%), l'espagnol (10%) et l'éducation musicale (7%) parmi les disciplines générales.

L'âge moyen est de 45 ans. Le rectorat y voit une attention particulière de sa part pour avoir moins de CDD, là où il s'agit probablement d'un effet plus automatique qu'autre chose (l'effet six ans), puisque les personnels ne sont pas directement embauché-es en CDI et commencent par des CDD. C'est le signe d'une installation durable de la précarité dans nos métiers pour SUD éducation, qui revendique la titularisation sans condition des collègues contractuel-les.

Des postes vacants

A l'issue du mouvement 2018-2019, 144 postes (hors documentation) sont restés vacants en général, 6 en documentation, 240 en professionnel, 43 pour les psyEN et 17 pour les personnels d'éducation.

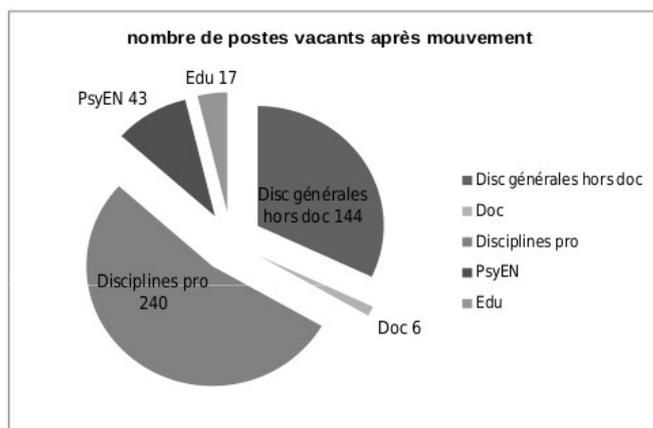
Les carences se répartissent comme les années précédentes en Sambre-Avesnois, Cambrésis et Calais. En collège et lycée, la discipline la plus

déficitaire n'est plus la documentation dont le nombre de postes vacants est passé de 57 en 2016 à 6 en 2019 (13 en 2018), mais la technologie avec 34 postes vacants à la rentrée 2019 contre 43 en 2018. Restent également déficitaires les lettres classiques (15 PV), l'économie-gestion (20 PV pour l'option comptabilité et finance et 23 PV pour l'option marketing).

En LP, les disciplines suivantes sont toujours les plus déficitaires : biotechnologie (35 PV), peinture-revêtement (32 PV), génie civil construction réalisation (26 PV), génie mécanique maintenance véhicules (26 PV), génie thermique (18 PV), arts appliqués (14 PV) et lettres-espagnol (13 PV).

Le SGEN-CFDT note qu'il y avait par le passé jusqu'à 80 postes vacants en documentation, et regrette avec l'UNSA qu'il n'y en ait désormais plus autant, car les postes de documentalistes pouvaient permettre d'avoir une réserve pour les postes adaptés... Le rectorat a répondu qu'il n'y avait pas une solution unique pour adapter les postes.

SUD éducation a questionné le DPE sur l'apparente contradiction entre le nombre de postes vacants en Lettres-Espagnol et les non-renouvellements de contractuel-les en espagnol qui ont été portés à la connaissance. Celui-ci répond qu'il est très attaché à garder stable le vivier de contractuel-les, mais que les postes sont proposés aux intéressé-es et que parfois ils ou



elles refusent en raison de la distance entre leur domicile et le poste proposé.